

ANNULATION D'UNE ENQUETE PUBLIQUE
ET
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Par arrêté du 26 décembre 2018, l'arrêté du 5 novembre 2018 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique relative à la demande d'autorisation présentée par la SARL GRANDE LANDE ENERGIES, dont le siège social est situé 50 ter rue de Malte à Paris (75011), en vue d'exploiter une installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent, regroupant quatre aérogénérateurs et deux postes de livraison sur la commune de La Selle Craonnaise, et quatre aérogénérateurs sur la commune de Saint-Michel-de-la-Roë, d'une puissance unitaire de 2MW, soit 16 MW au total, **est abrogé**. Les permanences des 5 et 8 janvier 2019 sont annulées.

Les observations et propositions du public consignées dans le cadre des modalités de l'arrêté préfectoral du 5 novembre 2018 précité ne pourront être prises en compte. Le public ayant déposé des observations et propositions est invité à redéposer lors de la nouvelle enquête publique.

Une nouvelle enquête publique se déroulera sur les communes de La Selle Craonnaise et de Saint-Michel-de-la-Roë du mardi 12 février 2019 à 9h au mardi 26 mars 2019 à 12h, concernant la demande d'autorisation présentée par la SARL GRANDE LANDE ENERGIES, dont le siège social est situé 50 ter rue de Malte à Paris (75011), en vue d'exploiter une installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent, regroupant quatre aérogénérateurs et deux postes de livraison sur la commune de La Selle Craonnaise, et quatre aérogénérateurs sur la commune de Saint-Michel-de-la-Roë, d'une puissance unitaire de 2MW, soit 16 MW au total.

Pendant la durée de l'enquête, fixée à quarante-trois jours, le dossier de la demande d'autorisation sera déposé dans les mairies de La Selle Craonnaise (siège de l'enquête) et de Saint-Michel-de-la-Roë, afin que les personnes intéressées puissent le consulter sur place pendant les heures habituelles d'ouverture des mairies (mairie de La Selle Craonnaise : le mardi et le mercredi de 9h à 12h, le vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 et le samedi de 9h à 12h // mairie de Saint-Michel-de-la-Roë : le mardi et le jeudi de 9h à 12h, et le vendredi de 14h à 16h). Le dossier sera également consultable sur le poste informatique, mis à la disposition du public à la préfecture de la Mayenne (46 rue Mazagran, 53000 Laval) aux horaires d'ouverture du public, soit du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30.

En outre, l'ensemble des pièces du dossier d'enquête sera disponible à la préfecture (bureau des procédures environnementales et foncières) et sur le site internet des services de l'État en Mayenne (<http://www.mayenne.gouv.fr>, rubrique « Politiques publiques », onglet « Environnement, eau et biodiversité », puis « Installations classées », « installations classées industrielles, carrières », « autorisation »), il y sera maintenu pendant toute la durée de l'enquête. Le dossier soumis à enquête publique comporte les pièces et avis exigés par les législations et réglementations applicables au projet, dont une étude d'impact et son résumé non technique qui ont fait l'objet d'un avis de la mission régionale d'autorité environnementale.

Le public peut consigner ses observations et propositions sur les registres d'enquête, établis sur feuillets non mobiles, tenus à sa disposition à la mairie de La Selle Craonnaise et de Saint-Michel-de-la-Roë. Les observations pourront également être adressées à la mairie siège par écrit (mairie de La Selle Craonnaise, 12 rue de la Gare, 53800 La Selle Craonnaise), et par voie électronique à l'adresse électronique suivante : pref-enquetes-publiques-environnement@mayenne.gouv.fr en précisant l'objet du courriel "enquête publique parc éolien La Grande Lande", du mardi 12 février 2019 à 9h au mardi 26 mars 2019 à 12h. Elles seront dans ce cas annexées au registre d'enquête. Il est précisé qu'afin de ne pas créer d'incident informatique, la taille des pièces jointes ne pourra excéder 5 méga octets. Si les pièces jointes dépassent cette taille, il est possible de transmettre celles-ci en plusieurs parties numérotées et bien identifiées afin de pouvoir effectuer le rattachement avec les courriels précédents.

Les observations et propositions du public, effectuées par courrier électronique, seront accessibles sur le site des services de l'État en Mayenne précité.

M. Gérard MARIE, désigné en qualité de commissaire-enquêteur, recevra en personne les observations du public aux dates suivantes : à la mairie de La Selle Craonnaise le mardi 12 février 2019 de 9h à 12h, le samedi 9 mars 2019 de 9h à 12h et le mardi 26 mars 2019 de 9h à 12h, et à la mairie de Saint-Michel-de-la-Roë le jeudi 14 février 2019 de 9h à 12h, le jeudi 28 février 2019 de 16h à 19h, et le samedi 16 mars 2019 de 9h à 12h.

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur, seront également disponibles sur le site internet des services de l'État en Mayenne, ainsi qu'en mairie de La Selle Craonnaise et de Saint-Michel-de-la-Roë pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est : Monsieur le gérant de la SARL Grande Lande Energies, 50 ter rue de Malte, 75011 Paris, tél : 01.55.31.49.80, adresse électronique : info@baywa-re.fr

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus. Celle-ci sera prise par le préfet de la Mayenne.